

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE141246018

Accorder un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages inc., pour l'aménagement de sentiers au parc-nature du Bois-de-Saraguay pour une dépense totale de 2 532 526,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-6717) - (5 soumissionnaires).

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 29 janvier 2015

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Membres

M. André Allard
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Jean-François Cloutier
Arrondissement de Lachine

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

Mme Marianne Giguère
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 29 janvier 2015

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE141246018, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages inc., pour l'aménagement de sentiers au parc-nature du Bois-de-Saraguay pour une dépense totale de 2 532 526,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-6717) - (5 soumissionnaires).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Vice-présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE141246018

Accorder un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages inc., pour l'aménagement de sentiers au parc-nature du Bois-de-Saraguay pour une dépense totale de 2 532 526,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-6717) - (5 soumissionnaires).

À sa séance du 10 décembre 2014, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1141246018. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 14 janvier 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE141246018 qui lui avait été confié. Des représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Le projet consiste à réaliser la construction de trois sentiers dans le secteur de la forêt localisé au sud-est du parc-nature du Bois-de-Saraguay. Les sentiers Polo et Paton cheminent sur une digue de terre et traversent une mosaïque de milieux humides et secs. Le sentier tertiaire traverse une «nerprunaie» relativement plane et en terrain majoritairement sec. Les sentiers sont ponctués de haltes de repos composées de pierres de forte dimension et d'éléments en acier (balises signalétiques, support d'interprétation et escalier). Les sentiers sont connectés au milieu urbain grâce à des seuils en pavés de granite accueillant du mobilier urbain.

Afin de procéder aux divers aménagements, les travaux préparatoires du site, tel l'abattage d'arbres et l'éradication du nerprun dans des secteurs ciblés, devront être complétés à l'hiver 2015, avant la période de nidification. Les travaux reprendront en septembre 2015 et devront être complétés avant la fin de l'année. L'échéancier étant très serré, l'entrepreneur devra mobiliser des équipes pouvant réaliser les travaux à l'intérieur du temps permis et mener parallèlement les travaux sur l'ensemble des trois

sentiers à réaliser. Étant un site naturel, dont la composition est hautement sensible et protégée, les mesures de protection de l'environnement et des conditions existantes du site devront être appliquées selon le cahier des charges approuvé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC). Les corridors d'intervention étant très étroits et difficiles d'accès, les travaux devront être entrepris avec de la machinerie de petit calibre.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 10 % en raison des facteurs de risque associés à la présence de milieux humides et au statut de site patrimonial déclaré qui contribuent à augmenter la complexité des travaux d'aménagement.

Les incidences représentent 11,14 % du total du contrat, soit 282 010,68 \$, taxes incluses. Ce montant comprend des frais affectés au contrôle qualitatif, à diverses expertises techniques, à l'achat de mobilier, de matériaux et ou d'équipements, à l'habillage de clôtures de chantier et à la transmission des informations sur les travaux et leurs impacts.

L'appel d'offres a débuté le 20 octobre 2014 et s'est terminé 29 jours plus tard, soit le 17 novembre 2014. Les soumissions ont été ouvertes le 17 novembre 2014 à 14 h.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal La Presse la première journée, sur le site Internet de la Ville et celui de la SÉAO.ca durant toute la période de l'appel d'offres.

Quatre addendas ont été produits. Le premier addenda, transmis le 30 octobre 2014, visait à émettre le rapport de caractérisation des sols et à reporter la date d'ouverture des soumissions. Le deuxième addenda, transmis le 7 novembre 2014, visait à émettre les plans de structure pour trois éléments du projet (passerelle, escalier et base des stèles). Le troisième et le quatrième addendas, transmis respectivement les 12 et le 13 novembre 2014, visaient à apporter des précisions aux plans et au cahier des charges. Les questions et réponses de ces addendas n'ont eu aucun impact sur les prix. Les quatre addendas ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres, dans les délais prescrits.

Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour cent-cinquante jours suivant la date d'ouverture. Les soumissions seront donc valides jusqu'au 17 avril 2015.

Ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les documents ont été pris par un total de vingt-trois entrepreneurs, sous-traitants et fournisseurs, qui n'ont pas demandé l'anonymat. De ce nombre, cinq entrepreneurs généraux ont déposé leur soumission. Tous les cinq étaient conformes.

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont inférieurs de 28,10 % à l'estimation réalisée à l'externe. Cet écart de prix est conforme aux observations des prix soumis depuis janvier 2012 et illustre une baisse de 20 à 33 % par rapport aux prix du marché, tels que répertoriés durant les années précédentes.

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier. Ils ont apprécié la qualité de la présentation du Service et des réponses données aux questions posées.

Les membres ont constaté que les prix soumis par l'adjudicataire étaient nettement inférieurs à ceux obtenus pour des travaux semblables menés au cours des dernières années au parc du Mont-Royal. Ils ont aussi compris que les coûts de main-d'œuvre soumis étaient plus bas que ceux estimés en raison du fait que l'adjudicataire pourra faire appel à des travailleurs non spécialisés pour certaines tâches qui ne nécessitent pas de qualifications particulières.

Comme les travaux se dérouleront dans des milieux naturels et que des surprises sont possibles sur le terrain, les membres ont considéré que le taux des contingences fixé à 10 % était raisonnable dans les circonstances.

Enfin, les membres ont insisté sur l'importance d'assurer un suivi très serré et rigoureux du chantier, compte tenu du prix soumis beaucoup plus bas que l'estimation et des caractéristiques du milieu du parc-nature du Bois-de-Saraguay.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard du dossier présenté.

En conséquence, la commission émet le constat suivant.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE141246018 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.